

doctrine**INFORMATIQUE :**

- La cartographie numérique et le droit,
par Jean-Philippe LECLERE, avocat **4**

BIOTECHNOLOGIE ET ENVIRONNEMENT :

- La loi Huriet et le matériel médical,
par Catherine CHABERT-PELTAT, avocat **11**
- Les directives communautaires relatives à la dissémination et à l'utilisation d'OGM et de
MGM,
par Yann BREBAN, avocat **14**

jurisprudence**TÉLÉCOMMUNICATIONS :**

- Cour de justice des communautés européennes, 13 décembre 1991. Télécommunications. Libre circulation des marchandises. Concurrence. Agrément des appareils téléphoniques. Note Bénédicte DELEPORTE, juriste **37**

flash

- Il existe un annuaire des abonnés de la télécopie **13**
- Le prix de l'AFDIT 1991 décerné à Me VAN DORSSELAERE pour son guide juridique de l'informatique **44**
- La valeur probante d'une notification par télécopie **45**

Informatique et Droit***Computers and Law*****CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'INFORMATIQUE JURIDIQUE*****MONTRÉAL - 30 SEPTEMBRE-3 OCTOBRE 1992 (voir page 45)*****« ERRATA »**

Une erreur de saisie s'est glissée dans le flash du numéro d'avril dernier reproduisant la réponse ministérielle concernant les responsabilités respectives en cas de vol de cartes de crédit (J.O. Sénat du 12 mars 1992). Il fallait lire en effet, « La responsabilité des porteurs est dérogée pour toutes les opérations effectuées après l'opposition, mais demeure engagée pour les opérations antérieures comportant le contrôle du code confidentiel ».